



Coups et blessures sur une personne

Par **Mimi**, le **20/03/2017** à **11:00**

Bonjour,

Mes beaux-frères ont tapé un homme qui a porté plainte. Un de mes beau-frère a déjà fais de la prison. L'homme a voulu retirer sa plainte mais on lui a dit que c'était trop tard. Risque-t'il une amende ? ou peine d'emprisonnement ? ou les deux ?

Merci.

Par **Juristetudiant**, le **30/04/2017** à **19:21**

Bonjour,

Effectivement, la plainte a été déposée et le procureur de la République est dorénavant le seul a décider s'il faut poursuivre ou non vos beaux-frères. En cas de poursuite (très probable), oui ils risque une amende et/ou un emprisonnement peut-être en tout ou partie assorti d'un sursis.

Pour savoir ce que risque un peu plus précisément, il faut tous les éléments de l'affaire. Seul un avocat investi du dossier pourra vous aiguiller sur ce point. Cela dépend beaucoup d'éléments de personnalité, de la nature des violences, de l'ITT ou non de la victime, d'un contexte éventuellement.

En espérant vous avoir aidé.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2017** à **07:20**

Bonjour,

Le fait d'avoir agressé, à 2, un homme est considéré comme une aggravation de l'agression (agression en réunion), donc ils risquent des peines plus lourdes et si le beauf., qui a déjà fait de la prison, est sous le coup d'un sursis même partiel, son sursis risque d'être révoqué et cette sanction s'ajoutera à la peine de prison qui pourrait être prononcée à son encontre.

Comme dit précédemment, que vos beauf. voient un avocat.